Conférence franco-suisse en droit de la famille



Programme

La séparation du couple dans l'espace transfrontalier franco-suisse

4 DEC 2026 | **9h — 17h30**

AMPHITHÉÂTRE 108
CAMPUS D'ANNECY
Université Savoie Mont Blanc

CENTRE DE RECHERCHE EN DROIT ANTOINE FAVRE UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC
FACULTÉ DE DROIT UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC
UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC
Membre de l'alliance européenne UNITA universitas montium

Programme

8h30 **Accueil des participants. Café et émargement**

9h **Mot d'accueil**

Matinée

Les aspects extra-patrimoniaux de la séparation du couple dans l'espace transfrontalier franco-suisse

9h10-10h40

Familles transfrontières en droit international privé français et Suisse

- **Résolution des conflits familiaux en zone transfrontalière**
Giuseppe Agrelli (Université de Lausanne)

- **La circulation des décisions dans l'espace transfrontalier franco-suisse**
Colin Delez (Université de Lausanne)

Pause — 10h40-10h55

10h55-12h30

Table ronde n°1 : Mode de séparation et conséquences pour les enfants

Présidence : Petra Hammje (Université de Nantes)

Coordination :
Yann Favier et Guillaume Kessler (USMB)

- **L'autorité parentale et la contribution à l'entretien de l'enfant dans le contexte transfrontalier**
Mme Christine Bidaud (Université Lyon 3)

- **Séparation et divorce judiciaire et extra-judiciaire**
Mme Jasmin Goplana Wuethrich (UNIGE)

Pause déjeuner — 12h30-14h

Après-midi
Les conséquences patrimoniales de la séparation dans l'espace transfrontalier franco-suisse

Présidence : *Andrea Bonomi (Université de Lausanne)*
Présentation : *Olivier Gaillard (UNIGE)*

14h-16h

Table ronde n°2 : Le règlement des intérêts patrimoniaux consécutivement à un divorce

Coordination :
Sylvain Bernard et Laetitia Duperray (USMB)

‣ **Le choix du régime matrimonial et les compensations post divorce**
Me Morati, Notaire à Annecy

‣ **Les difficultés liquidatives du régime matrimonial (amiables et judiciaires) : le cas des piliers suisses**
Me Broto, avocate au barreau de Genève
Sophie Chalas Kudelko (Cridon Lyon)
Quentin Hivet (Cridon Lyon)

‣ **Faut-il se séparer avant la retraite ? Conséquences patrimoniales**
M. Didier Bustamante et M. Baptiste Thomas (Kawah)

Pause — 16h-16h15

16h15-17h30 — Discussion avec la salle

Présentation.

La séparation du couple franco-suisse : comment concilier deux systèmes juridiques ?

Chaque année, environ 900 mariages sont célébrés en Suisse entre un ressortissant français et un ressortissant suisse, et près de 300 autres en France. Or près de quatre mariages sur dix finissent par un divorce : il convient donc d'anticiper une éventuelle séparation.

Un divorce transfrontalier soulève d'emblée plusieurs questions. Quel juge est compétent ? Quelle loi s'applique ? Un divorce extrajudiciaire prononcé d'un côté de la frontière est-il reconnu de l'autre ?
Ces difficultés ne concernent d'ailleurs pas seulement les couples mariés. Les formes de conjugalité se sont diversifiées. Le PACS, créé en France en 1999, n'a pas encore d'équivalent fédéral en Suisse, où un projet est à l'étude. Comment, dès lors, articuler ces différents statuts, et comment faire reconnaître un PACS français de l'autre côté de la frontière ?
La question devient plus sensible encore lorsque le couple a des enfants : l'autorité parentale, la résidence de l'enfant et la pension alimentaire doivent alors, elles aussi, trouver leur place entre deux systèmes juridiques.

La séparation emporte ainsi des conséquences à la fois extrapatrimoniales et patrimoniales, qui structureront les deux temps de la journée. La matinée sera consacrée à la circulation des décisions, à la reconnaissance du divorce extrajudiciaire et aux questions d'autorité parentale. L'après-midi portera ensuite sur les conséquences patrimoniales de la séparation, de la liquidation du régime matrimonial jusqu'à la prévoyance retraite.
Pour éclairer ces enjeux, le Centre de Recherche en Droit Antoine Favre (CERDAF) de l'Université Savoie Mont Blanc réunira universitaires, avocats, magistrats, juristes et notaires. Le colloque permettra ainsi d'observer comment ces deux systèmes juridiques s'articulent au quotidien.

Comité d'organisation

Sylvain BERNARD, Maître de conférences, Université Savoie Mont Blanc
Laetitia DUPERRAY, ATER à l'Université Savoie Mont Blanc, diplômée notaire
Yann FAVIER, Professeur de droit privé, Université Savoie Mont Blanc
Guillaume KESSLER, Maître de conférences, Université Savoie Mont Blanc